



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion (statutaire)** de l'Assemblée générale du SPUQ **2003-2004**, tenue le jeudi 22 avril 2004 à 12 h 30 en la salle R-M130 du pavillon des Sciences de la gestion (315, rue Sainte-Catherine Est).

### Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2002-2003, tenue le jeudi 17 avril 2003
4. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2003-2004
5. États financiers et prévisions budgétaires
6. Impasse dans la négociation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)
7. Participation à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai
8. Mandat de grève générale de 24 heures contre la réingénierie de l'État proposée par le gouvernement du Québec
9. Informations
10. Divers

#### 1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Jean Bélanger, appuyée par Max Roy, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition d'Amaya Clunes, appuyée par Richard Desrosiers, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

#### 3. Adoption du procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2002-2003, tenue le jeudi 17 avril 2003

Le texte du procès-verbal est passé en revue.

Sur proposition de Claude Laferrière, appuyée par André Breton, le procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2002-2003, tenue le mercredi 17 avril 2003, est adopté tel que présenté.

#### 4. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2003-2004

La parole est donnée au président du SPUQ, Jacques Pelletier, qui renvoie aux textes parus dans la dernière livraison du *SPUQ-Info* (avril 2004, numéro 237, pages 2-7). Il rappelle les trois (3) objectifs que s'était donnés la nouvelle équipe du Comité exécutif du SPUQ : contribuer à l'émergence d'une relève syndicale, renouveler le discours et la pratique syndicale, conduire une réflexion de fond sur les transformations de l'Université.

Le premier objectif est majeur et il demeure toujours prioritaire. La génération qui se trouvait au début de l'UQAM, devrait normalement laisser la place à une autre. En ce sens, des rencontres ont été organisées avec les nouvelles professeures, nouveaux professeurs de même qu'avec les déléguées syndicales, délégués syndicaux en dehors des réunions courantes. L'objectif lié à l'émergence d'une relève syndicale n'est pas encore atteint. C'est pourquoi d'autres initiatives sont à poursuivre l'an prochain.

Le deuxième objectif se comprend dans le contexte de l'arrivée de Roch Denis dans le poste de recteur. Certains avaient pensé que l'UQAM se gérerait par une sorte de double direction à laquelle participerait le SPUQ. Une telle chose n'est pas souhaitable. Car le SPUQ n'a pas à diriger l'Université, même s'il a un rôle important à jouer. Le rapport à la direction de l'Université doit en être un de distance plutôt que de connivence. C'est ce que nous appelons l'approche de coopération critique.

Le troisième objectif s'est traduit par la création d'une rubrique spéciale dans le *SPUQ-Info*. Il y a eu aussi le débat sur la reconfiguration facultaire. Il y aurait lieu, par ailleurs, de constituer un Comité de réflexion sur les rapports de l'Université avec des partenaires extérieurs, du public comme du privé.

Le travail est donc à continuer sur les mêmes bases pour l'an prochain.

Après cette présentation, nous passons à l'adoption de la résolution suivante.

#### **04AG278 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2003-2004**

ATTENDU les rapports des membres du Comité exécutif présentés dans le numéro d'avril 2004 (numéro 237) du *SPUQ-Info*;

Sur proposition de Jean P. Boucher, appuyée par Robert V. Anderson;

IL EST RÉSOLU :

QUE l'Assemblée générale REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2003-2004.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ

#### **5. États financiers et prévisions budgétaires**

La trésorière, Chantal Viger, présente d'abord le document intitulé *État de réalisation du budget (montants budgétés et réalisés) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004*. Ce document établit une comparaison entre le budget tel qu'adopté il y a un an et le budget effectivement réalisé un an plus tard. Il montre un écart positif de 46 661 \$, dont les sources sont principalement des revenus nets encaissés supérieurs de 12 000 \$ et une réduction des dépenses de fonctionnement au poste « Personnel » (11 000 \$), au poste « Frais d'arbitrage » (12 000 \$) et au poste « Site Internet » (10 000 \$). On observe, par ailleurs, une certaine hausse des dépenses de fonctionnement au poste « Instances et comités », en raison des activités supplémentaires tenues, et au poste « Publications », à cause de la parution de numéros du *SPUQ-Info* plus volumineux et d'un cahier *Analyses et discussions* sur la reconfiguration facultaire.

Elle présente ensuite les États financiers du SPUQ, tels qu'établis dans le rapport standard de la firme comptable. À la page 2 du rapport, apparaît l'état des résultats selon la comptabilité d'exercice. Le surplus de 51 674 \$ est reversé au solde des actifs nets, qui se monte à 1 054 652 \$ à la fin de l'exercice. À la page 4 du rapport, on trouve la ventilation des actifs nets.

À la suite de cet exposé, des questions viennent de l'assemblée. L'on a demandé, depuis quelques années, de développer le site *Internet* du SPUQ. Cela pourrait fournir un outil pour faire connaître, par exemple, les projets de recherche des professeures, professeurs. Un budget de 10 000 \$ avait été prévu l'an dernier, qui n'a pas été dépensé. Le 1<sup>er</sup> vice-président, Jacques Duchesne, informe que le Comité sur le soutien informatique pour les membres du SPUQ, qu'il anime, s'est réuni hier. L'on a convenu que le site *Internet* du SPUQ pourrait être réorganisé et que le budget serait utilisé l'an prochain.

À une question sur la ventilation des bourses offertes par le SPUQ, l'on répond que 2 000 \$ vont à une bourse de parrainage d'étudiante, d'étudiant réfugié et que 20 000 \$ vont à des bourses aux trois (3) cycles d'études, dont l'attribution est gérée par la Fondation de l'UQAM. À la suite d'une demande d'explication sur les sommes non affectées par rapport aux prévisions budgétaires pour les dons et appuis, l'on mentionne qu'un certain rattrapage du rythme des versements a dû être effectué au début de l'hiver avec des montants moindres qu'en moyenne. Enfin, une question est posée en rapport avec le surplus, c'est-à-dire l'excédent des revenus sur les dépenses qui apparaît à la fin de l'exercice. La trésorière, Chantal Viger, précise que si le surplus était réparti entre les membres du SPUQ, l'économie individuelle serait peu significative parce que minime. Il est plus bénéfique, en revanche, pour l'ensemble des membres d'effectuer des placements afin de se protéger en cas de griefs ou de poursuites judiciaires. Par ailleurs, la bonne gestion requiert de garantir un certain niveau de sécurité financière.

Les éclaircissements apportés permettent à l'assemblée d'adopter la résolution suivante.

#### **04AG279 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport annuel des états financiers déposé en séance;

IL EST RÉSOLU :

QUE l'Assemblée générale REÇOIVE le Rapport des états financiers du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2004 préparé par la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En vue de la vérification des États financiers de l'an prochain, nous passons à l'adoption d'une autre résolution.

**04AG280 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004-2005**

Proposition du Comité exécutif

IL EST RÉSOLU :

QUE l'Assemblée générale DÉSIGNE la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés, à titre de vérificateurs des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La trésorière, Chantal Viger, revient avec la présentation du document intitulé *Prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005*. Il s'agit d'un budget équilibré avec un léger surplus anticipé de 329 \$. L'on observe une hausse des revenus, en raison de l'arrivée de quarante (40) nouveaux membres contre seulement vingt-trois (23) départs, et d'une hausse salariale générale. Au chapitre des dépenses, treize (13) des vingt-huit (28) postes budgétaires pour le fonctionnement sont les mêmes que l'an passé, alors que quinze (15) sur les vingt-huit (28) ont été revus à la hausse selon la réalité dépensée.

Après cette présentation, il y a des échanges qui permettent d'apporter des informations complémentaires. C'est ainsi que l'on précise, en rapport avec le poste « Dégrèvements », qu'un dégrèvement a été prévu de plus, en raison de la forte demande pour le Service-conseil à la retraite. L'on rappelle aussi que, par le passé, 20 000 \$ étaient prévus pour le Salon des professeures et professeurs. La prévision a, depuis lors, été maintenue à 15 000 \$, bien que la réalité dépensée se situe plutôt à 17 000 \$.

L'on évoque la possibilité de hausser le montant dédié aux bourses d'études offertes par le SPUQ, d'autant plus que ce montant n'a pas été augmenté depuis quelques années. À l'appui de cette idée, l'on parle du principe d'indexation des bourses et de leur bonification. La suggestion est même avancée que la somme consacrée aux bourses d'études représente 2,5 % du total des cotisations. Certains rappellent alors la nécessité de faire une étude plus poussée de la question, notamment en ce qui touche la ventilation des bourses entre les cycles d'études. Il leur semble mal avisé de prendre rapidement une décision, sans connaître les impacts des mesures proposées. Une réflexion à froid s'impose donc. Il est important d'établir une prévision à l'avance et d'intégrer les modifications appropriées au budget, car il faut rendre compte du respect des différents postes budgétaires. L'on se met d'accord pour demander au Comité exécutif de voir ce qu'il y a de mieux à faire dans les circonstances, par l'adoption de la résolution suivante.

**04AG281 AMÉLIORATION DE L'OFFRE DES BOURSES DU SPUQ**

ATTENDU l'offre de bourses d'études par le SPUQ;

ATTENDU les délibérations tenues en séance;

Sur proposition de Ruth Rose-Lizée, appuyée par Richard Desrosiers;

IL EST RÉSOLU :

QUE l'Assemblée générale CONFIE au Comité exécutif LE MANDAT de faire une étude sur l'amélioration de l'offre des Bourses du SPUQ.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

En outre, l'assemblée exprime le souhait que l'amélioration apportée à l'offre des Bourses du SPUQ puisse s'appliquer dès l'année 2004-2005.

À la suite de quoi, nous revenons à la proposition principale sur les prévisions budgétaires 2004-2005 pour son adoption.

#### **04AG282 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004-2005**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2004-2005 préparé par la trésorière, Chantal Viger;

ATTENDU les explications fournies;

IL EST RÉSOLU :

QUE l'Assemblée générale ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2004-2005, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005.

Le vote est demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6. Impasse dans la négociation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)**

Le président, Jacques Pelletier, invite le porte-parole syndical à la Table réseau de négociation, Claude Barron, et le représentant des membres actifs au Comité de retraite, René Delsanne, à faire la présentation de ce point.

L'exposé se fait à partir d'un diagramme qui permet de montrer que le Comité de retraite est responsable de deux (2) politiques, soit celle de cotisation et celle de placement, alors que la Table réseau de négociation décide de la politique de prestation. Les vice-recteurs administratifs et financiers des établissements du réseau de l'Université du Québec agissent alternativement comme fiduciaires et comme gestionnaires du régime de retraite.

Le coût réel du régime de retraite représenterait actuellement 17,5 % de la masse salariale. Il faut aussi savoir qu'il y a environ une probabilité sur quatre pour que les cotisations dépassent 18 % de la masse salariale dans les prochaines années. C'est dans ce contexte qu'il a été proposé, en mars dernier, de changer la clause du règlement du régime de retraite qui permet à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec de réduire unilatéralement les bénéfices du régime de retraite.

Présentement nous sommes, en pratique, en période de congé de cotisation partiel. Au 31 décembre 2002, on aurait été en déficit de solvabilité, s'il y avait eu une évaluation actuarielle. On a donc alors rompu avec la tradition de l'évaluation annuelle. Au 31 décembre 2003, on aurait

aussi été en déficit de solvabilité. C'est pourquoi l'évaluation a été plutôt faite au 31 janvier 2004 où l'on se trouvait en très léger surplus, à cause de la non-reconnaissance de pertes pas encore réalisées.

Le Comité de retraite va recommander, à sa prochaine réunion le 16 juin 2004, d'augmenter le plus rapidement possible la cotisation au niveau du coût réel du régime de retraite, soit 17,5 % de la masse salariale. Selon une estimation assez juste de l'évaluation du régime de retraite, un taux de 17,5 % représenterait une cotisation d'équilibre pour le moment.

L'évaluation actuarielle donne lieu à des décisions faisant que le lissage de la capitalisation permet d'atténuer un déficit momentané. Quelle stratégie pouvons-nous utiliser pour forcer les employeurs à modifier leur position? Il faut reconnaître que les rapports de force sont presque inexistantes au niveau des textes juridiques. Le seul moyen consiste à faire appel à leur rôle et à leur responsabilité de fiduciaire.

C'est le sens du projet de résolution qui est maintenant soumis à l'assemblée. Le secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil, en donne lecture, avant que l'on procède à son adoption.

#### **04AG283 IMPASSE DANS LA NÉGOCIATION DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (RRUQ)**

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la volonté explicite des syndicats de l'Université du Québec d'entreprendre des négociations sur le régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ);
- ATTENDU le mandat donné par le CIRAC (Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives) au comité de négociation du réseau;
- ATTENDU la tenue de deux rencontres entre les parties à la Table réseau de négociation, le 4 décembre 2003 et le 19 février 2004;
- ATTENDU le refus exprimé par la partie patronale (Commission de l'administration) de négocier et même de fixer la date d'une troisième rencontre;
- ATTENDU la présentation de notre porte-parole à la Table réseau de négociation, M. Claude Barron;
- ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil syndical lors de la réunion du 25 mars 2004;

IL EST RÉSOLU QUE l'Assemblée générale ENDOSSE la résolution du Conseil syndical :

1. DÉNONÇANT l'attitude de la partie patronale dont l'inaction et la mauvaise foi pourraient avoir des effets néfastes sur la santé financière du RRUQ et entraîner des conséquences coûteuses pour les membres de ce régime de retraite;
2. INVITANT les autres membres du cartel intersyndical à réitérer leur appui au comité de négociation syndical mandaté par le CIRAC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Participation à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai

Le président, Jacques Pelletier, fait la présentation de ce point où l'on reprend pour l'essentiel le contenu de la résolution précédemment adoptée par le Conseil syndical.

La manifestation du 1<sup>er</sup> mai revêt une signification particulière cette année, et cela, d'autant plus que le SPUQ a déjà participé à trois (3) manifestations : les 29 octobre et 11 décembre 2003 ainsi que le 14 avril 2004. Il y a quelques jours, a eu lieu une rencontre intersyndicale réunissant le SCCUQ, le SEUQAM et le SPUQ. L'on pourrait constituer un cortège des syndicats de l'UQAM à l'intérieur de la manifestation. L'identification d'un lieu de rassemblement pour prendre le départ de la manifestation sera faite par le SCCUQ. La manifestation du 1<sup>er</sup> mai se présente comme un événement festif, avec de l'animation tout le long du parcours.

Lecture faite par le secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil, le projet de résolution est adopté de la manière suivante.

### **04AG284 PARTICIPATION À LA MANIFESTATION DU 1<sup>ER</sup> MAI**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la signification symbolique accordée par les organisations syndicales à la fête du 1<sup>er</sup> mai;

ATTENDU que cet événement s'inscrit cette année dans le cadre de la campagne du mouvement syndical contre les projets de réingénierie du gouvernement libéral dirigé par Jean Charest;

ATTENDU que le SPUQ a déjà manifesté son appui à cette campagne lors du Conseil syndical du 4 décembre 2003 et a participé à des manifestations s'inscrivant dans le cadre de celle-ci;

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil syndical lors de la réunion du 25 mars 2004;

IL EST RÉSOLU QUE l'Assemblée générale ENDOSSE la résolution du Conseil syndical :

INVITANT tous les membres du Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ) à se joindre aux autres syndicats et associations de l'UQAM, plus particulièrement le SCCUQ et le SEUQAM, et à participer à la marche du 1<sup>er</sup> mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
(2 abstentions)

## 8. Mandat de grève générale de 24 heures contre la réingénierie de l'État proposée par le gouvernement du Québec

Le président, Jacques Pelletier, présente la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Claudette Carbonneau, et il l'invite à s'adresser à l'assemblée.

Elle commence par décrire le contexte global de la question du mandat de grève générale de 24 heures. Avec l'arrivée de Jean Charest au pouvoir, on connaît des bouleversements importants, face auxquels il faut faire valoir un autre point de vue. On assiste à une attaque délibérée contre le droit d'association en milieu de travail, notamment par des modifications

importantes au *Code du travail* en rapport avec la sous-traitance. Il y a aussi une attaque contre des réalisations sociales du Québec, comme les Centres de la petite enfance, par l'augmentation des tarifs et par la marchandisation des services. Enfin, on s'attaque au modèle de développement local et régional qui mettait à contribution la société civile.

Dans le milieu syndical, la conviction prévaut que le gouvernement n'est pas au bout de son virage à cent quatre-vingts degrés (180°) de la société québécoise. On observe actuellement un ralentissement du tempo, dû à la contestation sociale. Le gouvernement est ralenti dans son action, mais il n'est pas pour autant converti à l'idée d'abandonner son projet de « réingénierie » de l'État. C'est ce qu'a notamment montré la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Le budget n'a pas ajouté d'argent dans les universités, contribuant de ce fait à l'endettement des étudiants. Le gouvernement fait semblant d'entendre ce qu'on lui dit, mais en réalité il n'écoute pas. Il s'appuie sur une conception étriquée de la démocratie entre les consultations électorales. Nous avons donc tout lieu de craindre les effets de la « réingénierie » sur les services publics.

Il est rare de faire la recommandation de recourir à une grève dans le cadre d'un mouvement à portée sociale. En Amérique du Nord, le recours à la grève est limité à la négociation de la convention collective. Par une grève générale de 24 heures, il s'agirait de signifier le message qu'on ne veut pas voir un « virage à droite » de la société québécoise. Nous pouvons raisonnablement entretenir l'espoir de reconstruire une législation qui rétablisse les droits fondamentaux. Le mouvement syndical tient à ce que cet exercice de « grève générale » se fasse dans certaines conditions qui lui confèrent une teneur intersyndicale et un large rayonnement social. La CSN s'est donné jusqu'au 15 mai prochain pour évaluer l'état des mandats dans les syndicats locaux qui lui sont affiliés.

Après cet exposé, des commentaires et des questions viennent de la salle de réunion. À la suite d'une question qui demande si un tel débrayage serait illégal, il est précisé que cela risquerait en effet d'être illégal pour la majorité des syndicats, mais que par ce geste on tenterait aussi de s'adjoindre des appuis en dehors du mouvement syndical comme tel. L'on demande également à quel moment la grève est prévue et s'il y a un processus de négociation en cours. Ce serait plus vraisemblablement à l'automne que la grève se produirait. D'ici là, il faut réunir des conditions d'appui pour que la grève ait lieu dans l'unité la plus large possible. Des discussions sont donc à tenir avec les différents partenaires syndicaux. Il faut, par ailleurs, se rappeler que ce serait un mouvement à portée sociale, une action citoyenne pour condamner des orientations du gouvernement, mais que ce ne serait pas à proprement parler un mouvement politique partisan. L'on évoque alors le caractère douteux et illégal des législations du gouvernement de Jean Charest. C'est l'occasion de signaler que des contestations ont été déposées devant le Tribunal international du travail à Genève.

Le président, Jacques Pelletier, remercie la présidente de la CSN. Cette dernière quitte la salle de réunion, sous les applaudissements de l'assemblée.

Nous retournons à ce qui fait l'objet du point de l'ordre du jour.

Le secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil, donne lecture du projet de résolution joint au dossier de la réunion.

Le président, Jacques Pelletier, revient sur la teneur du projet de résolution. Il souligne que c'est une question délicate qui se pose dans la centrale syndicale à laquelle le SPUQ appartient. La proposition qui est ici

faite apparaît plutôt souple, en ce sens qu'elle n'est pas unilatérale et qu'elle est assortie de deux (2) conditions. Il ne s'agit pas de l'appel à une grève classique qui nous opposerait à l'employeur, mais bien de l'appel à une grève de portée sociale. Il y a un certain nombre de raisons qui nous amènent à avoir une divergence de vues avec le gouvernement. On peut penser au fait qu'il n'y a pas d'augmentation significative du financement des universités. On peut voir des justifications à intervenir dans ce mouvement, en l'associant à des considérations plus larges.

Certains participants à la réunion se prononcent contre un mandat de grève générale de 24 heures. Ils estiment que le Syndicat ne doit s'occuper que des conditions de travail, et non pas de politique. Par ailleurs, une grève illégale pourrait avoir des suites juridiques. D'autres, au contraire, se montrent favorables à un tel mandat pour le principe, alléguant que les intérêts de nos membres sont attaqués par le gouvernement.

La vérification du *quorum* est demandée.

La présidente d'assemblée demande au secrétaire de dénombrer les personnes présentes.

Après qu'est constaté le défaut de *quorum*, la réunion prend fin.

Levée de la réunion à 15 h 10.

Le président,

Le secrétaire,

Jacques Pelletier

Jocelyn R. Beausoleil

/cb

*Liste des documents remis  
(Assemblée générale du SPUQ du jeudi 22 avril 2004)*

1. Projet d'ordre du jour.
2. Procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2002-2003, tenue le mercredi 17 avril 2003.
3. SPUQ, *Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2003-2004*, projet de résolution à la réunion de l'Assemblée générale du SPUQ du 22 avril 2004.
4. SPUQ, *État de réalisation du budget (montants budgétés et réalisés) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004*, document préparé par la trésorière du SPUQ, madame Chantal Viger, (sans date).
5. *Rapport des états financiers du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2004*, préparé par la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés, 9 avril 2004.
6. SPUQ, *Rapport des vérificateurs*, projet de résolution à la réunion de l'Assemblée générale du SPUQ du 22 avril 2004.
7. SPUQ, *Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2004-2005*, projet de résolution à la réunion de l'Assemblée générale du SPUQ du 22 avril 2004.
8. SPUQ, *Prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005*, document préparé par la trésorière du SPUQ, madame Chantal Viger, (sans date).
9. SPUQ, *Prévisions budgétaires 2004-2005*, projet de résolution à la réunion de l'Assemblée générale du SPUQ du 22 avril 2004.
10. Schéma préparé par le porte-parole syndical à la Table réseau de négociation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), monsieur Claude Barron, (sans date).
11. Lettre du président du SPUQ, monsieur Jacques Pelletier, adressée au vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives de l'UQAM, monsieur Mauro F. Malservisi, 14 avril 2004.  
Objet : L'avenir du Régime de retraite de l'UQ.  
Pièce jointe : *Table réseau de négociation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)*, extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 25 mars 2004.
12. SPUQ, *Impasse dans la négociation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)*, projet de résolution à la réunion de l'Assemblée générale du SPUQ du 22 avril 2004.
13. SPUQ, *Participation à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai*, projet de résolution à la réunion de l'Assemblée générale du SPUQ du 22 avril 2004.
14. SPUQ, *Mandat de grève générale de 24 heures contre la réingénierie de l'État proposée par le gouvernement du Québec*, projet de résolution à la réunion de l'Assemblée générale du SPUQ du 22 avril 2004.
15. SPUQ, *Les défis du syndicalisme universitaire aujourd'hui*, programme du forum organisé le mercredi 12 mai 2004, dans le cadre du 72<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS tenu à l'Université du Québec à Montréal.
16. Jean-Marc Potte, « Un gouvernement libéral, conservateur, antisyndical et autoritaire », *Le Devoir.com*, 5 janvier 2004.